

# PROTÉGEONS NOS SEMENCES, NOS ANIMAUX, NOS LEVURES ET NOS FERMENTS DE LA BIOPIRATERIE !



Les paysans sélectionnent depuis des millénaires des semences, des animaux et des micro-organismes, outils indispensables au travail agricole. Ce sont aussi les éléments de base de la sécurité et de la diversité alimentaire de tous.

Aujourd'hui, dans les territoires d'outre-mer comme en métropole, une course de vitesse est lancée. Qui sera le plus rapide à caractériser, identifier et cataloguer ces ressources-là, ainsi que les savoirs traditionnels qui les accompagnent ?

D'un côté les multinationales veulent accéder à cet énorme trésor. De l'autre, les paysans et les communautés indigènes souhaitent que leur travail et leurs innovations soient considérés et reconnus, mais surtout qu'ils puissent continuer à y avoir accès. Ils exigent que leur outil de travail ne puisse pas être piraté par les multinationales.

Actuellement, le cadre réglementaire ne les protège pas suffisamment. Ni le traité international sur les semences, ni la Convention sur la diversité biologique n'assurent à eux seuls à l'agriculteur qui partage sa ressource avec la recherche qu'il ne va

pas retrouver un brevet sur un de ses caractères génétiques, moléculaires ou biochimiques. Il serait alors considéré comme le contrefacteur de la semence, des animaux ou des préparations naturelles qu'il a lui-même sélectionnés !

Science-fiction ? Absolument pas ! L'Office européen des brevets accorde de plus en plus de brevets sur des « gènes natifs » (existants à l'état naturel) au moment même où d'immenses bases de données numériques sont mises en place. Banques de données où on retrouve la description des caractères de nos fameuses ressources paysannes, accompagnée de données biochimiques, moléculaires et de savoirs associés. Tout ce qu'il faut à une entreprise pour pouvoir déposer un brevet.

Il est temps pour le gouvernement de respecter ses engagements internationaux, en reconnaissant les droits des agriculteurs et des communautés indigènes sur leurs ressources et en les protégeant de la biopiraterie. Six mois après l'entrée en vigueur du protocole de Nagoya, ça doit être le rôle de la Loi biodiversité !

## REFUSONS LA BIOPIRATERIE !

## REFUSONS LE BREVET SUR LE VIVANT !